

Les Échos des Conseils du 21 novembre et du 19 décembre

■ Le soutien aux sports et aux manifestations

- ▶ Association Haut-Mesnil Grand Sud (achat de lampions dans le cadre du Téléthon) : 796,00 €
- ▶ Subvention dans le cadre des tournois nationaux
 - Cercle Athlétique de Montrouge :** 40 863,00 €
 - Stade Municipal de Montrouge :** 29 082,00 €
 - Montrouge Football Club 92**
 - Montrouge :** 30 462,00 €
 - Groupe Sportif de Montrouge** (complément subvention de fonctionnement général) : 2 000,00 €
- ▶ Cercle Athlétique de Montrouge (remplacement d'une chaudière) : 27 747,00 €

■ Aider ceux qui sont dans le besoin

Des subventions exceptionnelles peuvent être attribuées en cas d'urgence. C'est le cas pour le Bangladesh dévasté par le cyclone Sidr les 15 et 16 novembre, comme ce fut le cas pour l'Indonésie durement touchée par un tremblement de terre le 27 mai. La Ville participe ainsi à une aide humanitaire durable envers ces populations en grande difficulté. C'est la Croix Rouge Française, en charge de ces aides, à qui ont été versées ces subventions : 6 300 € pour les sinistrés d'Indonésie et 6 300 € pour les sans-abri du Bangladesh.

■ Bientôt un nouveau commissariat

Dans la perspective de la restructuration du Théâtre, il est prévu de déplacer le commissariat de police nationale, qui occupe une partie de ses locaux, sur le site du 70 de l'avenue de la Marne. Dans l'attente de l'aménagement de ce nouveau site, il convient de prévoir le déplacement et le relogement provisoire dudit commissariat sur le site des 4, 6 rue Guillot. En concertation avec les services de la Préfecture des Hauts-

de-Seine, il a donc été monté un projet d'implantation d'un commissariat provisoire. L'opération se chiffre à 750 000 €, selon l'estimation fournie par les services de l'État.

Afin d'accélérer cette procédure et s'assurer du maintien de ce commissariat sur notre territoire, la Ville versera un concours unique et forfaitaire à hauteur de 250 000 €.



■ Former les futures auxiliaires de puériculture

Pour fonctionner de façon satisfaisante, les établissements de la petite enfance comprennent des équipes pluridisciplinaires et parmi celles-ci un nombre important d'auxiliaires de puériculture. Or il existe, depuis plusieurs années, une pénurie de ce type de personnel. Pour remédier à ce problème, dès 2003, une convention avec l'Institut Suzanne PÉROUSE de la Croix-Rouge permet à la Ville de prendre en charge les frais d'études de 5 élèves par an sous réserve de leur recrutement après obtention de leur diplôme et une obligation de servir de 3 ans.

Afin de pouvoir obtenir chaque année un quota d'élèves plus important, une convention avec l'Institut de forma-

tion en soins infirmiers Saint-Joseph, situé au 185 Rue Raymond Losserand – 75674 PARIS cedex 14 dans les mêmes termes que celle conclue avec la Croix-Rouge, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Le coût annuel des études s'élève à 3 800 € par élève (soit 19 000 € pour 5 élèves).

La Ville sera associée au choix des élèves et tenue informée régulièrement du déroulement des études tout au long de l'année de formation.

■ Vélib' devrait arriver à Montrouge

Face au grand succès rencontré par la mise en place du système Vélib' depuis le 15 juillet, la Ville de Montrouge a souhaité que ses habitants puissent aussi en profiter. Un accord était intervenu entre Paris et les communes limitrophes pour l'extension de l'implantation de stations. L'intérêt réciproque de Paris et de ces communes est clair : favoriser les déplacements quotidiens sans voiture. La signature d'une convention devait être signée le 28 février pour l'implantation sur le territoire de Montrouge de 11 stations standards et de 3 stations allégées totalisant 336 bornettes recevant des vélos, et cela sans générer de coût pour le contribuable. Depuis, malheureusement, le concurrent de JCDecaux a déposé un référé auprès du Tribunal Administratif de Paris qui a annulé cette délibération du Conseil de Paris le 3 janvier. Mais nous n'avons pas dit notre dernier mot : la Ville de Paris a décidé de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État et l'extension de Vélib' serait juste retardé de quelques mois.



Le PLU est approuvé

Comme nous vous l'annonçons dans le Montrouge Magazine de septembre / octobre 2007, le Plan Local d'Urbanisme (PLU), après avoir été arrêté par le Conseil Municipal en mars dernier, a été soumis à enquête publique du 10 septembre au 12 octobre 2007. Vous avez été nombreux à venir vous renseigner auprès des services ou des commissaires enquêteurs pendant leurs permanences. La commission d'enquête a émis un avis favorable avec trois réserves et trois recommandations. Le document a été modifié en fonction des observations formulées. C'est cette dernière version du Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvée par le Conseil Municipal du 19 décembre. Il doit être applicable au plus tard fin janvier 2008.

À titre de rappel, les objectifs auxquels veut répondre le PLU sont les suivants :

- ▶ maîtriser le développement urbain,
- ▶ conforter les grands équilibres de mixité sociale et urbaine en terme d'habitat, d'activités économiques et d'équipement,
- ▶ simplifier la rédaction du règlement,
- ▶ fixer des règles permettant d'harmoni-

ser l'aspect et la hauteur des constructions le long des rues, de protéger et d'aérer les cœurs d'îlots,

- ▶ fixer les actions et les règles propres à dynamiser le tissu commercial,
- ▶ protéger le tissu pavillonnaire et les secteurs résidentiels.

Pour répondre à ces objectifs, le PLU établit une zone unique, distinguant certains espaces tels que le secteur des maisons et villas à protéger et à mettre en valeur, les secteurs à vocation économique privilégiée, les axes commerçants où le rez-de-chaussée doit exclusivement être occupé par du commerce, les secteurs d'orientation et d'aménagement. Le plan

de zonage détermine également les espaces verts à protéger ainsi que les arbres remarquables, les bâtiments à préserver et des filets d'implantation obligatoire. Les règles ont été simplifiées. Elles sont les mêmes sur l'ensemble du territoire, même si des adaptations sont possibles selon les secteurs, la hauteur des bâtiments se détermine par référence aux immeubles voisins ou à l'îlot, ... Les coefficients d'occupation des sols ont été supprimés, ce sont les règles de gabarit qui fixent les limites des constructions.



Un budget primitif constant

La séance du 21 novembre a débattu des orientations budgétaires et celle du 19 décembre a pu voter le budget primitif 2008.

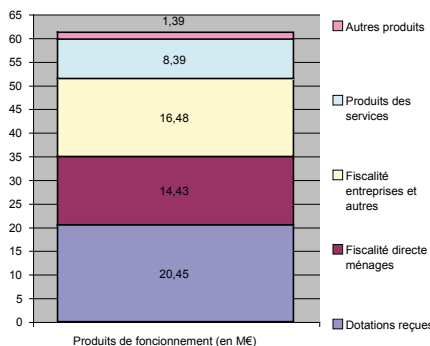
Cette année, les orientations données au budget de la Ville sont influencées par le contexte économique international incertain, en particulier dû à une crise de confiance du système bancaire à la poursuite des réformes nationales, aux relations financières État/collectivités avec une hausse des charges des collectivités, mais une stabilité des recettes fiscales locales.

Le budget primitif s'inscrit donc dans un contexte proche de celui de 2007.

Avec 94,17 M€, le volume budgétaire connaît une hausse de 2,9 % par rapport à l'année dernière. Les dépenses de fonctionnement représentent 58,04 M€ contre 61,14 M€ de recettes. Ainsi, la Ville maintient un bon niveau d'épargne et 3,1 M€ seront encore consacrés à l'autofinancement d'une partie des investissements.

▶ Les produits de fonctionnement

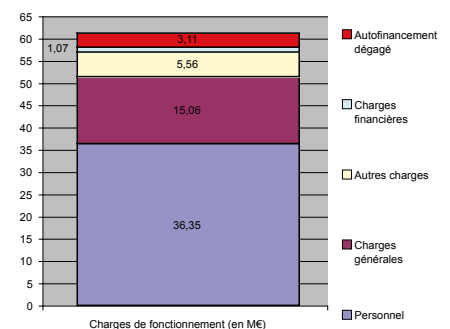
On constate une quasi stagnation (+0,2 %) des recettes, justifiée par une conjoncture toujours difficile. Les effets du départ des entreprises Orange et Schlumberger se font encore sentir. Les recettes s'articulent comme suit :



▶ Les charges de fonctionnement

Les charges marquent une progression de 3,6 % par rapport à 2007 : elles restent donc bien contenues eu égard aux efforts réalisés en terme de service au public et au maintien de la gestion directe dans certains domaines.

Les charges de fonctionnement se répartissent ainsi :



Gestion des services : les dépenses de fonctionnement se répartissent en trois grandes fonctions :

